



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-118

Déposé le : 6.3.18

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée.

Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.

Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Pour un contrôle des dernières déclarations fiscales de M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis par une instance indépendante

Texte déposé

Le Grand Conseil souhaite que M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis soumette ses déclarations fiscales des 5 années les plus récentes, accompagnées des pièces permettant de les vérifier, au contrôle d'une instance indépendante (~~p. ex. la Cour des comptes ou le Contrôle cantonal des finances~~).

et externe à l'administration cantonale

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Hadrien Buclin, au nom du groupe Ensemble à gauche

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

H. Buclin

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch